



Communauté de Communes
Direction des Affaires Sociales
3, Rue du Père Ignace
17410 St Martin de Ré
Tél : 05.46 09 67 98
Fax : 05.46.09.01.86
Mail : pel@cc-iledere.fr

Dossier Complet
Incomplet

Notifié le
Q.F
Tarif.....

Photo

DEMANDE D'ADMISSION AU SEJOUR MONTAGNE de VAL LOURON
du 26/02 au 2/03/2012 (11/14 ans)
ou du 4/03 au 9/03/2012 (15/17 ans)

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

NOM
Prénom.....
Date de naissance:.... /... /.....
Sexe : Garçon Fille
Adresse :
Code Postal : 17..... Localité :.....
Téléphone Portable.....Mail :.....
Nom et n° d'assurance scolaire :.....
N° Sécurité Sociale de l'assuré social de l'enfant (rattachement) :.....

RENSEIGNEMENTS SUR LES REPRESENTANTS LEGAUX

Monsieur Madame Lien de parenté.....
NOMPrénom.....
Adresse :
Code Postal : 17..... Localité :.....
Téléphones : Domicile.....Professionnel.....
Portable..... Mail :.....
Monsieur Madame Lien de parenté.....
NOMPrénom.....
Adresse :
Code Postal : 17..... Localité :.....
Téléphones : Domicile.....Professionnel.....
Portable..... Mail :.....

Recommandations, cas particuliers, éléments à prendre en compte :

TARIFICATIONS

La tarification du séjour est basée sur les Quotients Familiaux (QF) :

Quotient Familial Mensuel	Prix du Séjour	% prix de séjour réel
0 à 200	100€	11 %
201 à 400	150€	16 %
401 à 600	200€	22 %
601 à 800	250€	27 %
801 à 1 000	300€	33 %
1001 à 1200	350€	38 %
+ de 1 201	400€	44 %

Comment est calculé le quotient familial ?

$$\frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus de 2010} + \text{le montant des prestations familiales du mois}}{\text{Nombre de parts}}$$

Pour mémoire, le QF prend en compte les éléments suivants :

- Les revenus annuels : il s'agit des revenus perçus par les parents au cours de l'année 2009, avant abattements fiscaux, et sans déduction de charges.
- Les prestations familiales : sont concernées toutes les prestations mensuelles qui sont versées, à l'exclusion de l'ARS et de la prime de déménagement.
- Le nombre de parts :
 - 2 parts pour les parents ou l'allocataire isolé
 - + 1/2 part par enfant à charge au sens des prestations familiales ou 1 part par enfant handicapé bénéficiaire de l'allocation d'éducation spéciale,
 - + 1/2 part supplémentaire aux familles qui ont 3 enfants à charge et plus.
 - Règlement du montant de l'inscription, par chèque à l'ordre du trésor public (possibilité de régler en 2 fois).

CE QUE COMPREND VOTRE PARTICIPATION :

Votre participation inclut :

- La pension complète
- Le voyage aller-retour St Martin de Ré / Val Louron
- Les assurances
- L'ensemble des activités s'y rapportant (ski, parc aquatique,...)

REGLEMENTS

Le règlement des frais par les familles s'effectuera par chèque bancaire ou espèces, auprès de la Direction des Affaires Sociales et Culturelles de la Communauté de Communes.

Le premier versement à l'inscription sera équivalent à 50% du séjour.

Le solde sera à payer, en deux fois au maximum, et au plus tard le 24 janvier 2012. Cependant, les familles qui le souhaitent pourront régler la totalité du séjour en une seule fois.

DATE D'OUVERTURE DES PREINSCRIPTIONS: MARDI 8/11/2011

Aucune inscription n'est enregistrée par téléphone.

La demande d'inscription dûment signée doit impérativement être formulée sur cet imprimé.

Votre dossier complet doit nous parvenir soit siège de la Communauté de Communes, soit par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes
Direction Affaires Sociales
3, Rue du Père Ignace
17410 St Martin de Ré

DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER: JEUDI 24/11/2011

DECISION D'ADMISSION

Le cas échéant, une commission sera mise en place pour régler la situation en cas de sureffectif. Une réponse vous sera adressée par voie postale au plus tard début décembre 2010.

DOCUMENTS A FOURNIR (indispensables pour réserver une place):

- justificatif de domicile (facture...)
- Photocopie de livret de famille
- Avis d'imposition 2010 du foyer de l'enfant (les 4 pages)
- Éventuellement, une copie de l'attestation de CMU
- Éventuellement quotient familial CAF

Le Règlement intérieur du séjour sera présenté lors d'une réunion d'information et devra être signé par les parents et le jeune.

CONDITIONS D'ANNULATION DE SEJOUR

Tout désistement de la famille doit être notifié par téléphone puis confirmé par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax (avec preuve du rapport d'émission) ou par mail.

- En cas d'annulation enregistrée à plus de 20 jours du départ, 30 € de frais de dossier seront dus.
- En cas d'annulation enregistrée entre 20 et 8 jours du départ, une pénalité de 50% de la participation totale sera due.
- En cas d'annulation enregistrée entre 7 et 2 jours du départ, une pénalité de 75% de la participation totale sera due.
- En cas d'annulation enregistrée à moins de 2 jours du départ, le séjour est dû dans sa totalité.

Si l'annulation est consécutive à un cas de force majeure tel que décès d'un proche parent, accident ou maladie grave nécessitant l'hospitalisation de l'enfant ou d'un proche parent, maladies infantiles contagieuses (varicelle, rougeole...) ou événement familial grave, il conviendra de fournir les justificatifs correspondants. En cas de force majeure nécessitant le retour prématuré dans la famille, le remboursement pourra être effectué au prorata du nombre de jours restant (sur la base de 6 jours).

Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté et/ou pour toute renonciation à certaines prestations quelques raisons que ce soit (départ volontaire du participant ou renvoi pour raisons impératives ou disciplinaires).

DISCIPLINE

En cas de vol, acte de vandalisme, violence, fugue, pratique de l'auto-stop, usage de drogue, d'alcool, d'indiscipline répétée, de comportement irresponsable, de problèmes d'ordre psychologique, (angoisses, anorexie, etc.), le directeur du séjour peut, après avoir informé les parents, décider du renvoi d'un participant. Les frais occasionnés par ce retour seraient à la charge de la famille et la partie du séjour non effectuée ne serait pas remboursée.

FRAIS MEDICAUX

Les frais médicaux engagés au cours du séjour sont à la charge des parents qui s'en acquitteront au retour de l'enfant. Dès réception du règlement, les pièces justificatives leur seront retournées afin qu'ils puissent se faire rembourser auprès de leur caisse de Sécurité Sociale et de leur Mutuelle.

Je suis informé(e) que mon Quotient Familial s'élève à

et que ma participation s'élève donc à

€

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant.....

- M'engage à faire participer mon enfant au séjour
- M'engage à régler la totalité des frais de séjours en fonction de mon Quotient Familial
- M'engage à m'acquitter des frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle.
- Déclare sur l'honneur, sincères et véritables, les renseignements figurant sur cette demande, en avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de participation et d'annulation, ainsi que les modalités de fonctionnement du séjour.
- Autorise la diffusion de représentations photographiques de mon enfant.
- Certifie avoir l'exercice de l'autorité parentale
de la tutelle
du droit de garde

Fait à Le.....

Signature du représentant légal :

**Pour la Communauté de Communes de l'Île de Ré,
Le Président,**

M. Lionel QUILLET

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM.....

PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR)

.....

TÉL. FIXE (ou PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....